



FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 novembre 2023 - 30 novembre 2023

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR
TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.
Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	91	1 869,51	9,36	5,572940
Cartes de débit	73	1 462,75	7,33	2,925500
Cartes de crédit	13	168,90	0,84	0,506700
Cartes commerciales	5	237,86	1,19	2,140740
Visa	7	149,40	0,74	0,315100
Cartes de débit	5	133,10	0,66	0,266200
Cartes de crédit	2	16,30	0,08	0,048900
MasterCard	3	21,90	0,11	0,057800
Cartes de débit	2	9,50	0,05	0,020600
Cartes de crédit	1	12,40	0,06	0,037200
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 358	10 991,70	55,35	25,182500
Cartes de débit	1 106	8 771,20	44,16	17,542400
Cartes de crédit	236	2 057,40	10,36	6,172200
Cartes commerciales	16	163,10	0,83	1,467900
Visa	175	1 600,85	8,03	4,648400
Cartes de débit	127	1 145,25	5,75	2,290500
Cartes de crédit	41	345,90	1,74	1,037700
Cartes commerciales	7	109,70	0,54	1,320200
MasterCard	52	454,55	2,30	1,496300

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes de débit	39	322,15	1,63	0,702300
Cartes de crédit	8	92,40	0,47	0,277200
Cartes commerciales	4	33,60	0,17	0,504000
Cartes hors Espace Economique Européen	1	6,40	0,03	0,012800
TOTAL	1 686	15 087,91	75,89	37,273040

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.